

L'accent circonflexe: archéologie d'une passion

Bernard CERQUIGLINI
Université Denis Diderot, Paris

En janvier 1991, alors qu'une tragique guerre civile faisait rage en France, la bataille de l'orthographe, vite réduite à un combat "pour ou contre le circonflexe", et tandis que, par conviction et par charge (j'étais alors le délégué général à la langue française du Premier ministre), je défendais cette modeste réforme contre un torrent d'imprécations, les soutiens se faisaient rares.

Un soir, je reçus au bureau un appel téléphonique du sociologue Pierre Bourdieu, éminent savant du Collège de France. "Je suis prêt, me dit-il, à vous défendre, en donnant s'il le faut un article à *Libération*". Je balbutiai quelques remerciements émus. "Ne me remerciez pas, cher ami, je vous suis au contraire très reconnaissant". Et comme je marquais mon étonnement : "Nous autres, sociologues, cherchons depuis longtemps un nouveau critère de conservatisme, ayant épuisé tous les autres. Grâce à vous, j'en ai trouvé un, inouï et magnifique, dont je déduis tout, y compris les pratiques sexuelles : l'amour de l'accent circonflexe !". Je remerciais à nouveau, plein d'admiration, le grand savant.

Plus tard, revenu à mes fonctions universitaires, j'entrepris d'étudier l'origine de cette passion très française, en consacrant un ouvrage au circonflexe¹. J'y gagnai quelque idée sur les enjeux orthographiques, sur la place centrale d'un accent dans les débats, la conviction enfin que les conservateurs de 1991 avaient bien mal défendu leur objet d'adoration.

L'accent circonflexe symbolise l'orthographe française et résume l'intérêt qu'on lui porte ; il est le garant d'un amour sincère attaché à la langue française ; il vaut brevet de défenseur. Au coeur de la querelle de janvier 1991, François Mitterrand, alors Président de la République, interrogé par des journalistes, feignit d'être modérément au courant (on se doute qu'il l'était), de s'en être peu mêlé et déclara, : "j'ai sauvé quelques accents". Tout le monde comprit que quelques accents circonflexes avaient bénéficié d'une grâce présidentielle. Tel est bien le rôle du Président de la République, chef des armées, garant de la Constitution et des libertés civiles : face à une évolution qu'il tolère, avouer, comme en plaisanterie, une tendresse pour un signe ancien et qu'il juge mémorable. Etre, comme ailleurs, en charge de l'essentiel.

1.- *L'Accent du souvenir*. Paris : Minuit, 1995.

Ceci est un paradoxe. L'accent circonflexe, tout d'abord, est récent dans la graphie française : il fut introduit dans l'orthographe par l'Académie française en 1740 seulement, à l'occasion de la troisième édition de son dictionnaire. Ensuite, depuis les premières tentatives de réforme (dans les années 1540-1550), soit pendant deux siècles, le circonflexe est le champion des innovateurs, du progrès et de la modernité. Il est, au rebours, très activement détesté et condamné par les tenants de l'orthographe traditionnelle, qui n'ont d'yeux et d'amour que pour l's devant consonne que l'accent est censé, dans la plupart des cas, remplacer avantageusement. Refusant les formes "modernes" :

bête, blâme, hôte

les conservateurs préfèrent :

beste, blasme, hoste

c'est-à-dire, selon l'écriture du temps (qui utilise un s long) :

be | te, bla | me, ho | te.

L'histoire du circonflexe devient le récit d'une substitution conflictuelle, du renversement des valeurs légitimes, de la suppléance du signe éminemment représentatif de l'orthographe française.

HISTOIRE DE L'S

Énigme que les phonéticiens et historiens de la langue ont notée, mais pas résolue : pourquoi a-t-on gardé si longtemps (jusqu'en 1740) un s devant consonne qui, depuis des siècles, ne traduisait plus aucun son ? La chute de cet s dans la prononciation peut, en effet, être assez bien daté par l'anglais. Les mots français introduits dans cette langue, à partir de 1066, n'ont plus évolué phoniquement, et traduisent à peu près ce que les bouches normandes prononçaient. L'anglais contemporain dit *a male, to dine, to blame* : en 1066, donc, l's était tombé devant consonne sonore. Il dit en revanche *a beast, a host, a tempest* ; cet s était donc encore prononcé devant consonne sourde ; et l'on peut dater sa chute, au plus tard, du milieu du XIIe siècle. A l'époque, donc, de l'ancien français "classique" (après 1150), et de sa graphie dont on vante la simplicité et la fidélité aux sons (à tel point que certains réformateurs proposent d'y revenir), un s était maintenu dans l'écriture, pour des raisons qui ne devaient rien au phonocentrisme. Cet s graphique, partout présent, constitue une marque étymologisante, mémorielle, voire esthétique, au centre de la plus ancienne orthographe. Il met à mal le mythe médiéval d'une graphie probe et nette (telle une chapelle romane) aux XIIe et XIIIe siècles, alourdie et corrompue à la fin du Moyen Age en une orthographe surchargée, hirsute, gothique.

Qu'il y ait, au sujet de cet s, planté au coeur de la graphie, une volonté graphocentriste et esthétisante, est bien montré par un témoignage qu'ont négligé les historiens, car il les gênait. Il est issu du premier traité orthographique français, rédigé en Angleterre à la fin du XIIIe siècle². Ce traité consacre plusieurs remarques à cet s (dont il note "qu'on ne le prononce pas"), et ajoute :

2.- *Orthographia Gallica*, éd. par R.C. Johnston. Londres : Anglo-Norman Text Society, 1987.

"Et a la foithe escriverez s pur bele escripture, come *mesme* pur *meme*, *treschier* pur *trechier*" (ms. F, règle 34)

"Vous mettrez parfois un s, en vue d'une belle graphie". Mais alors, pourquoi cette consonne a-t-elle été choisie, et répandue dans la graphie médiévale ? La solution, à mes yeux, réside dans la spécificité phonique du français, par rapport au latin, et qui le distingue des autres langues romanes. Le français est la langue néolatine dont la prononciation s'est le plus éloignée du latin ; la forte influence germanique que cette langue a subie en est la raison principale. Minorée au XIX^e siècle par les grammairiens français, pour des raisons politiques et historiques, cette influence est à souligner. C'est elle qui fait disparaître les voyelles atones (prétonique, posttoniques, finales), réduisant le mot issu du latin parlé à son squelette consonantique :

(h)ospitem > ospete > ospte > oste
asinum > aseno > asno > azne

Du mot latin, reste la voyelle accentuée, et un groupe consonantique : comme un résumé de l'étymon. Une trace que l'évolution phonétique va bousculer encore, en ôtant l' (s) :

oste > ote
azne > ane

Asinum n'est pas trahi par *azne* ; il l'est par *ane*. La disparition de l'(s) est la dernière amarre jetée, l'abandon vocal de la rive latine, le voyage dans des eaux nouvelles. Pour les clercs du Moyen Age, bilingues par profession, maintenir l's dans la graphie française, c'est lancer un signal à la rive qu'ils perdent de vue, à regret.

L's graphique forme un bloc signifiant avec la consonne ; il représente le squelette du mot latin. Utiliser un tel signe, c'est noter une allégeance. Dès sa fondation, l'orthographe française est une nostalgie du latin ; elle fixe par écrit ce que la parole a dénoué. La graphie médiévale n'a pas "conservé" hors de toute raison un (s) devenu muet. Elle en a fait un signe, un lieu de mémoire, un acte d'allégeance, une esthétique. C'est moins une graphie qu'un graphisme. En cela, l's est au fondement de l'orthographe française.

La suite va en donner la preuve. Cet s graphique va se trouver conforté, à la fin du Moyen Age, par la prétendue "complication" de la graphie du XV^e siècle (que les historiens et les réformateurs méprisent), et qui s'adjoint de nombreuses lettres "superflues" : f, p, b, h, etc. Se poursuit ainsi, rejoignant l's, un processus d'étymologisation de la graphie. L'ancien français, de par l'érosion phonique, était une langue grêle et menue : on donne alors de l'étoffe et de la splendeur au mot. On lui fournit, très exactement, une structure graphique et une visibilité (par ces longues consonnes qui dépassent de la ligne), une forme pour l'oeil, une grille pour l'esprit. Il s'agit moins de transcrire l'oral, que d'ordonner l'écrit, grâce à la stabilité latine. Le latin est une fin, et plus encore un moyen. On verra là la mise en oeuvre d'une raison graphique, à laquelle l's graphique participe, et qui n'est pas illégitime.

Dès lors, cet s se trouve au centre des débats, au coeur de la querelle orthographique, qui commence au XVI^e siècle avec la première réflexion scientifique sur la langue, et s'achève provisoirement en 1694, avec la publication du dictionnaire de l'Académie, qui choisit la graphie la plus traditionnelle (maintien de l's en toute position, refus du circonflexe). Jusqu'en 1694 tout est possible, il n'est point d'orthographe officielle (tout au plus une coutume d'écriture), ce qui explique le nombre, et la qualité des propositions de réforme, et des discussion. Deux paradigmes se mettent en place, l'un défendant l's, l'autre le circonflexe, dont les effets se font sentir jusqu'à nous.

LES DEUX PARADIGMES. 1. L'INNOVATION.

C'est celui pour lequel les historiens de l'orthographe, tous réformateurs, ont les yeux de Chimène. Il ne manque, en effet, ni de grandes figures (Meigret, Ronsard, Ramus, etc.), ni de cohérence. Il se fonde en effet sur des valeurs fortes. Le phonocentrisme ("la graphie doit suivre la prononciation", déclare Meigret, le premier ; c'est le fil rouge de toutes les réformes ultérieures). La mécanique : le lien est direct avec les imprimeurs, qui mettent en circulation des caractères détachés, très lisibles, lesquels entrent en conflit avec les lettres étymologiques, et donnent une nouvelle visibilité, d'origine technique, au mot. La pédagogie : la réforme est destinée aux apprenants (enfants et étrangers). Le calvinisme : ces réformateurs sont pour la plupart des Réformés, qui souhaitent que tous accèdent à l'Écriture, et qui luttent contre une graphie latinisante qui exclut les femmes, les artisans, le petit peuple lecteur.

Ce paradigme ne manque pas d'arguments, non plus. Pour Meigret, le vice principal de l'orthographe traditionnelle est sa *superfluité* :

"quant elle est composée de plus de lettres que ne requiert la prononciation"³

On ne s'étonnera pas que Meigret mette en avant l's devant consonne, qui lui paraît un excellent exemple de superfluité. Cette lettre ne se prononce pas, mais s'écrit : elle risque donc de tromper le lecteur. Et elle est particulièrement superflue, car dans certains mots, ... elle se prononce. Le français du XVI^e siècle fabrique de nombreux mots, d'une part en les calquant sur le latin, et en récupérant l's prononcé ; Meigret rapproche :

maistre (mot ancien) et domestique (mot nouveau)

d'autre part en faisant de nombreux emprunts, à des langues qui possèdent un s préconsonantique prononcé ; ainsi, le castillan :

casque, disparate, escadre, moustique, pastille, sieste, etc.

Dès lors, ou bien l'on est conservateur, et en fâcheuse posture. On est réduit à établir des listes de termes présentant un s prononcé. Ces listes, toujours plus longues au fil du temps (1500 mots vers 1740), assorties de règles complexes, bourrées d'exceptions, encombrant les grammaires. Elles sont absurdes : le

3.- *Traité touchant le commun usage de l'écriture Francoise, fait par Loys Meigret Lyonnais : auquel est debattu des faulces et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres.* Paris : Longis, 1542, p. A iv.

grammairien met toute son énergie, sa compétence et son savoir, à faire apparaître dans quelles conditions un s que l'on écrit ... se prononce! Ou bien l'on est réformateur, et l'on tient pour évidente la solution : on n'écrira un s que lorsqu'il se prononcera. Ailleurs, on le supprime (ce que fait Meigret). Certains remarquent toutefois que cette disparition de la consonne a entraîné un allongement de la voyelle précédente. Un innovateur phonocentriste se doit de noter cela ; il a un bon moyen à sa disposition : l'accent circonflexe.

HISTOIRE DU CIRCONFLEXE

Ce dernier est tout gagné à la cause réformatrice ; il est en effet savant, phonétique et constitue un parfait signe diacritique. Il provient du grec, où il note une inflexion de la voix, montant puis descendant sur la même syllabe. En un sens, il est iconique. Notre circonflexe le plus grec est celui que, depuis le XVII^e siècle, nous plaçons sur l'o exclamatif (ô !), aspiration par où la graphie du français s'élève éternellement au grec... Cet accent se portait sur les voyelles longues, et en particulier quand cette voyelle résultait d'un hiatus réduit (chute d'une des deux voyelles) ; il marquait donc à la fois, et c'est crucial, la *longueur* et la *syncope*. L'accent circonflexe passa ensuite en latin, non pas dans les textes, mais chez les grammairiens qui en usaient pour annoter leurs exemples (signaler les durées vocaliques, ainsi que les disparitions). C'est là que les éditeurs humanistes du XVI^e siècle, italiens puis français, allèrent le chercher, afin de placer dans les textes latins qu'ils éditaient, et qu'ils désiraient rendre plus lisibles. Cet accent était donc tout disponible, pour marquer en français, dans le même geste, la syncope de l's et la quantité de la voyelle précédente.

On notera que l'accent circonflexe, ainsi proposé au français par les réformateurs, sent l'école et son pédant. C'est, pour les conservateurs, une petite chose accessoire, laide, vaguement grecque, certainement cuistre, qui retarde la main, irrite la vue.

Il n'a rien de cet s long, si élégant, si français, cet exquis jambage enlaçant la consonne, éminemment estimable, qui entraîne un plaisir de la main, une jouissance de la vue. Il est le champion du second paradigme.

LES DEUX PARADIGMES. 2. LA TRADITION.

Ce dernier ne manque pas de bons esprits, certes en moins grand nombre (il n'est point nécessaire de voler au secours de la victoire, car ce parti l'emporte); il convient de les chercher et de les lire, car ils furent négligés par les historiens de la graphie. Ce paradigme, toutefois, n'est pas illégitime, et s'appuie sur des valeurs non moins fortes. Et qui s'opposent aux précédentes.

Tout d'abord, il n'est pas phonocentriste, mais graphocentriste. La faiblesse de la thèse réformatrice est son manque d'une bonne théorie de la lecture ; pour elle, lire c'est prononcer (d'où la dénonciation de la "superfluité", qui risque de fourvoyer le lecteur-prononceur). Pour les conservateurs, lire c'est comprendre. Théodore de Bèze remarque qu'on ne lit pas avec la bouche, mais avec l'oeil et le cerveau :

"Voela aussi commant ele (l'orthographe) ne doet point estre tant

sugete a la prolacion (prononciation) qu'a l'entandement: vu que le plus que nous retirons de l'Escriture, c'et l'intelligence du sens"⁴.

La lecture est l'appréhension visuelle d'une forme ; ce que dira Bossuet au siècle suivant :

"On ne lit point lettre a lettre ; mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'oeil et sur l'esprit" ⁵.

L'écriture fournit par suite, et légitimement, des informations à l'oeil, que l'oreille ne donne pas. Ainsi, la structuration familiale du lexique :

beste // bestial, bestialité

describe // description

De même, la distinction des homonymes. C'est une tradition profonde de l'orthographe française : on sait comment l'érosion phonique a multiplié, en gallo-roman septentrional, les homophones. On distingue donc à l'écrit, pour des raisons de clarté, ce que l'oreille confond :

il fut // il fust

Ce paradigme, ensuite, n'est pas mécanique, mais manuscrit. La main est rétive à l'emploi des accents, qui retarde sa progression, force au retour en arrière, prête à l'oubli. L's long, en revanche, s'enroule doucement dans un mouvement homogène de la main ; il participe de la marche régulière du tracé, de sa cadence, de son progrès.

Il n'est pas pédagogique, mais didactique. L'orthographe traditionnelle enseigne l'histoire des mots, fournit des informations de grammaire française.

Ensuite, il est catholique. La graphie traditionnelle a des allures de Contre-Réforme. Par amour du faste : écriture majestueuse, elle déploie un luxe de consonnes, une splendeur d'affiliation latine. Par sa nature élitiste : elle verrouille l'accès à l'écrit, objet d'un savoir spécifique, que possède seul le lettré, comme le prêtre. Par sa latinité primordiale. Refusant de se fonder sur la parole vive, ce paradigme prend appui sur une langue morte, stable et fondatrice. Le latin fixe et régularise la graphie française ; il est une fin, il est un moyen.

Ce paradigme, enfin, paraît essentiellement masculin. L'orthographe française est une affaire de mâles latinistes, dont la virilité se mesure au nombre des consonnes superflues. Écriture latinisante, elle est réservée aux hommes ; graphie qui affectionne les consonnes à longues hampes érigées au dessus de la ligne, elle est évidemment phallique. C'est une orthographe qui place les femmes dans l'autre camp. Comme destinataires de la réforme, au XVI^e siècle. Comme modèles : les femmes qui écrivent se fient davantage à leur fine oreille qu'au latin, qu'elles ignorent ; les réformateurs, (féminisme pour le moins équivoque), doivent se mettre à l'école de cette bienheureuse ignorance ; comme promoteurs, enfin. Les Précieuses, en ce domaine comme en bien d'autres, ne furent pas ridicules. Dans l'article *Orthographe* qu'il insère dans son

4.- in Jacques Peletier du Mans, *Dialogue de l'Ortografe*. Lyon : Jean de Tournes, 1555, p. 50.

5.- *Observations sur l'orthographe*, ms. de Mézeray, 1673, éd. Ch. Beauilleux. Paris : Champion, 1951, p. 229

Dictionnaire des Précieuses, Somaize explique l'intention qu'elles eurent d'avoir une orthographe à elles ; il raconte, sous une fiction transparente, la fondation de cette orthographe ; il donne une centaine de termes corrigés. On peut constater que ce programme, qui fut accueilli par des sarcasmes, consiste pour les trois quarts en le remplacement de l's long par un circonflexe.

Nous avons donc, et pour longtemps, deux paradigmes graphiques s'opposant en tous points, comme la tradition et la réforme, le fondement latin et la fondation française, l'écrit et l'oral, la mémoire et l'oubli, l's graphique et le circonflexe.

VICTOIRE DU CIRCONFLEXE ?

Comment le second réussit-il à supplanter le premier ? Il ne faut pas voir là un succès des réformateurs (pratiquement épuisés), ni une évolution de l'usage (qui trouve sa limite dans l'existence d'une norme académique), mais, très indirectement, un progrès des connaissances phonétiques. On découvre, au tournant du XVIII^e siècle, l'accent tonique, la quantité vocalique, surtout la corrélation entre les deux ; on établit en effet que le français comporte des voyelles toniques, des voyelles longues, et que seules les toniques sont longues. L'abbé d'Olivet, éminent phonéticien et grammairien de l'Académie, point trop réformateur en principe, se convainc de l'importance de cette découverte, que nous pouvons appeler d'alternance phonétique

beste : e tonique long

bestise : e atone bref,

qui lui paraît relever du "génie de la langue". Il considère qu'une telle loi phonique doit se traduire dans l'orthographe : l's graphique, en toute position, n'est plus défendable. Il en persuade la Compagnie, qui le charge de préparer une révision du Dictionnaire. De fait, la 3^e édition répand à foison l'accent circonflexe. En un sens, il y en a trop, et c'est un succès ambigu. D'une part, si la règle de l'alternance phonétique, qui est la stricte position de d'Olivet, se traduit en partie dans la graphie :

extrême // extrémité

côte // coteau

sûr // assurer

grâce // gracieux

elle ne semble pas mise en oeuvre de manière systématique :

extrêmement

côté

sûreté

De plus, on trouve des séries complètes portant l'accent circonflexe, qu'il surmonte une voyelle tonique ou atone. Ainsi, les familles de *bâtard*, *chaîne*, *empêcher*, *maitre*, *rôle*, *traîne*, etc.

De quoi s'agit-il ? De l'application, sous la poussée d'autres académiciens sans doute (l'orthographe française fut votée), d'une tout autre règle, que nous appellerons d'analogie lexicale. Elle a pour objet d'uniformiser graphiquement une famille de mots ; elle n'est point phonétique, mais seulement visuelle ; on reconnaît son inspiration. Cette pratique tend à remplacer l's en toute position, et à suppléer sa fonction mémorielle. Elle élève un monument à la mémoire de l's.

Dès lors, dans l'orthographe de 1740 qui, pour le circonflexe, est essentiellement la nôtre, deux monuments s'érigent. L'un, dû à l'architecte d'Olivet, s'élève à la gloire du génie phonétique français. L'autre, qu'a bâti de longue main la tradition graphique, déploie les fastes de l'affiliation légitime. Nous retrouvons nos deux paradigmes. L'un, d'inspiration phonéticienne, à vocation phonocentriste, pour lequel l'accent circonflexe note la longueur d'une voyelle tonique ; c'est un paradigme "moderne" ; il est minoritaire. L'autre, d'inspiration graphocentriste, à vocation mémorielle, tient que l'accent circonflexe témoigne du retranchement d'une lettre ; c'est un paradigme "ancien" ; il est majoritaire.

Le succès du circonflexe provient de ce qu'il a pu donner des gages aux deux options, occuper les deux positions. Renvoyant à la mémoire (par la syncope) et au son (par la longueur), à l'écriture et à la parole, à l'ancien et au moderne, cet accent, de par son ambivalence, a trouvé sa place dans les deux paradigmes. Il est à la fois le triomphateur de l's graphique, et son émule. Il a bataillé pendant deux siècles sous les couleurs de la modernité phonéticienne, a convaincu d'Olivet et ses amis, qui l'ont imposé ; il a fini par rassurer secrètement l'autre parti, qui l'a adopté. Cette histoire du révolutionnaire assagi en rappellera bien d'autres... La force du circonflexe réside dans sa faiblesse équivoque, dans la constance ambiguë de son ambition.

CONCLUSION

Les amis de l'accent circonflexe, de nos jours, sont déçus. Ils ont l'invective à la bouche, qui devrait arborer un tranquille sourire.

La disparition des oppositions de quantité, au cours du XIXe siècle, a réduit à néant l'orientation phonocentriste qu'avait en partie donnée d'Olivet ; cet accent est définitivement graphocentriste. Ses défenseurs, de plus, cherchent à le justifier vaguement, par des raisons iconiques. Jules Renard, dans son *Journal*, écrit que le circonflexe est "l'hirondelle de l'écriture" ; c'est charmant, mais un peu court. Et l'idée que l'accent symbolise la voûte (gothique, pas romane !), les oiseaux (aux ailes tombantes) des îles, etc. est bien légère...

Certes, le circonflexe est iconique. Il n'est même plus que cela, profondément et, en un sens, admirablement. Signe double, à la fonction ambivalente, il figure l'ambiguïté de l'orthographe française, prise entre l'écrit et l'oral, les lettres et les sons, la mémoire et l'oubli. Il est l'iconicité même de cette orthographe équivoque, qui arbore un signe que plus rien ne justifie, mais que tout légitime.